

En Marche ! Les loups sortent des bois...

Le 28 décembre dernier, le journal télévisé de 13 heures de France 2 (<https://www.france.tv/france-2/journal-13h00/1133315-journal-13h00.html> - reportage à 9 min 45) montrait comment les candidats aux municipales de La République en marche se formaient aux questions communales et au financement d'une campagne électorale : le formateur insistait sur le fait qu'était, par exemple, prohibée l'utilisation d'un téléphone mobile professionnel pour des appels liés à la campagne. Si Sonia Desbois assistait à cette formation, cela a du lui rappeler quelque chose. En effet, dans notre numéro de décembre, nous mettions en lumière que la candidate antonienne de la macronie avait accueilli des qualités dans une de ses réunions électorales de septembre le Président du pôle de compétitivité Systématique et s'était même félicitée de son apport à la construction de son programme. Cela n'a pas plu à la tête de liste macroniste qui nous a illico menacés de nous trainer devant le Tribunal. Cela ne nous a pas impressionnés mais terriblement déçus : pour nous, en effet, le débat politique doit avoir lieu d'abord devant l'électeur et devant les lecteurs. Nous avons donc offert un droit de réponse à Mme Desbois. Elle ne nous l'a pas fait parvenir.

AGORA

Municipales : il est encore temps de s'inscrire !

Les élections municipales auront lieu le 15 et le 22 mars 2020 (en cas de 2ème tour), Il y a 49 élus pour 62000 habitants. Tous les électeurs de la commune sont appelés aux urnes y compris les ressortissants de l'Union européenne, il faut être âgé de 18 ans au moins et être inscrit sur les listes électorales. Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020, éventuellement sur internet (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>). Vous pouvez vérifier votre inscription sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

5 G sans danger ?

Il l'avait juré, promis en séance du conseil d'administration... Soudainement converti au principe de précaution, le Président, maire adjoint au logement, n'autoriserait plus jamais d'installations d'antennes radiotéléphoniques sur les toits des immeubles d'Antony-Habitat, l'ex-office public HLM... Mais une fois encore la promesse n'a engagé que ceux qui l'ont crue ! Depuis quelques mois, Hauts-de-Bievre-Habitat implante de nouvelles antennes sur les bâtiments aux Morins et dans le quartier du Noyer-Doré. De son côté, la mairie délivre sans barguigner toutes les autorisations demandées... Seuls arguments avancés pour cette levée d'embargo, rien ne prouve aujourd'hui la nocivité pour l'homme de ces antennes, qui rapportent en contrepartie des revenus financiers non négligeables. Et puis sans ces antennes, pas de 5G... Bien évidemment, quand on peut gagner un quart de seconde dans le délai de latence d'une communication, on peut faire l'impasse sur les premières études de radiotoxicologie animale qui montrent des lésions cérébrales ! Entre un risque supposé de cancer et une communication immédiate, le président Legrand a choisi !



Gabrielle GUILLAUME



Coordonnées de notre élu Citoyens à Antony :
feuillade@wanadoo.fr ou 06.78.03.35.37

N°63

Agora

Janvier 2020

Le Ciel peut attendre. En fait, non...

Nous avons rapporté dans nos précédents numéros les difficultés chroniques que rencontrait (et rencontre toujours) Jean-Yves Sénant à accomplir dans les délais son programme électoral de 2014. Nous étions peut-être un peu sévères avec lui. Par exemple, il est un édifice communal de notre cité dont la réfection ne souffre d'aucun retard ; en fait, sa rénovation est même terriblement en avance puisqu'elle n'a pas été annoncée dans les promesses que Jean-Yves Sénant a formalisées devant son électorat. Cet édifice, c'est l'église Saint-Saturnin. Sans doute des promesses d'une autre nature devant une puissance spirituelle ont-elles été sacrées ? Avec qui a-t-il signé de son sang un pacte sur un parchemin précieux ? Toujours est-il que fin mars 2020 la rénovation de ce lieu sera (en principe) terminée. Il paraît que notre maire actuel compte y faire célébrer, tel De Gaulle lors de la Libération de Paris, un *Te Deum* pour sa réélection le 22 mars...



Bruno EDOUARD



Bienvenue dans les années 20

Les années 20, pour certains d'entre nous, ce sont des souvenirs racontés par nos grands-parents : « plus jamais ça », les années folles, le cinéma qui parle, le congrès de Tours... Que seront ces années doublement 20 dans lesquelles nous nous engageons ? Comme on ne construit l'avenir que sur le passé, comment était Antony au début des années 20 ? Notre ville était dirigée par Auguste Mounié, pas encore ministre ni même sénateur mais déjà radical-socialiste et préoccupé de loger décentement tous les habitants de l'époque ; la route d'Orléans était bordée d'un tramway et les femmes n'avaient pas le droit de voter. Cent ans plus tard, Antony est dirigée par un maire pour qui les résidences de standing suffisent à son bonheur, le tramway vers Clamart « promis » pour 2020 reste collé à l'horizon 2023 et, si les Françaises votent enfin, les résidents étrangers ne le peuvent toujours pas. Pour 2020, nous vous souhaitons toute l'impatience du monde.

Citoyens à Antony



Auguste Mounié

Résolution modernes : les années 20 !

Vendredi 10 janvier à partir de 19 heures,
salle Henri-Lasson
Nos vœux et nos luttes



Indemnités des élus municipaux : Agora vous dit tout !

Agora, à la veille des prochaines élections municipales, se propose de faire le point sur la rémunération des élus municipaux, indemnisation souvent taboue, parfois fantasmée... C'est la loi qui détermine les modalités et les montants maximum perçus par les élus. Ces indemnités sont, à notre avis, légitimes face aux sujétions et aux contraintes souvent lourdes pour certains d'entre eux, elles le sont parfois bien moins pour d'autres qui ne s'investissent pas ou peu dans les fonctions qu'ils ont sollicitées. Agora publie donc les vrais chiffres concernant les élus municipaux antoniens. Ces données ont fait l'objet de délibérations du Conseil municipal s'appuyant sur la législation en vigueur. Elles peuvent donc être vérifiées sans difficultés. Notons que ces indemnités s'ajoutent aux éventuels revenus personnels des bénéficiaires - salaires, pensions et autres ressources.

Selon la délibération du 10 avril 2014 actualisée, le Maire perçoit une indemnité mensuelle de 5017,94 euros à laquelle s'ajoute 1711,34 euros au titre de sa fonction de Vice-président du territoire Vallée-Sud-Grand-Paris, soit un total mensuel de 6729,28 euros.

Pour les adjoints au maire - il y en a 14 - la réglementation permet une indemnisation mensuelle de 2053 euros mais le Maire a exigé que ses adjoints partagent avec les simples conseillers municipaux de la majorité. Les adjoints perçoivent donc 928,94 euros par mois. Les 28 conseillers municipaux de la majorité étant tous dotés d'une délégation de compétence, ils reçoivent chacun 580,58 euros par mois.

Enfin, les huit conseillers municipaux des groupes minoritaires ne reçoivent aucune indemnité et doivent par contre supporter personnellement les frais qu'ils engagent pour exercer le mandat confié par les électeurs.

Ainsi chaque année, les contribuables antoniens « dépensent » 417 954,16 euros pour « indemniser » les élus municipaux. Pour l'ensemble du mandat de six ans la somme est loin d'être négligeable puisqu'elle s'élève à plus de 2 millions et demi d'euros. Une belle somme qui doit inciter les électeurs à bien réfléchir sur le choix qu'ils feront les 15 et 22 mars prochains ! En effet, pendant les six années de mandat, les électeurs ne pourront pas « licencier » les élus défailants, ceux qui ne tiennent pas leurs engagements, ceux qui n'assument pas ou peu leur mandat, ceux qui désertent Antony pour la province mais continuent de percevoir leurs indemnités... Le référendum révocatoire demandé par certains est à ce jour, rejeté... Le contrôle citoyen légalisé n'est hélas pas pour demain ! Notons cependant que la toute récente loi du 27 décembre dernier permet de moduler les indemnités versées aux élus en fonction de leurs participations effectives aux commissions et aux séances plénières du Conseil municipal...



Jean-Marc FEUILLADE

L'heure de la sortie menacée ?

A l'entrée des différents parcs antoniens, les horaires d'ouverture sont affichés. Affichés mais pas toujours respectés. Pourquoi ? Question de sécurité ? Cela peut bien sûr se justifier en cas de tempête. Mais il semble que certains espaces verts, le parc Heller par exemple, soient parfois fermés inopinément sans raisons météorologiques. Alors, un tournage de film ou une garden-party de mariage ? Le doute s'installe donc : peut-on organiser des événements privés dans un parc public antonien ? Réponse attendue...

Retrouvez-nous sur :
www.citoyensaantony.fr

Le Maire ne cesse d'arrêter !

Arrêté portant création d'une zone à faibles émissions, arrêté interdisant le glyphosate, arrêté obligeant les bus à couper leur moteur au terminus, arrêté interdisant le stationnement des scooters sur le trottoir du MacDo, tous ces textes récents qui font suite à l'arrêté interdisant la circulation des poids lourds rue Mounié, sur le pont des Garennes, sur le pont Sud du RER... Quelle inflation réglementaire ! Montesquieu écrivait il y a 250 ans : « comme les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires, celles qu'on peut éluder affaiblissent la législation ». Oui, un arrêté doit avoir son effet. Mais à Antony, les policiers municipaux ne sont pas assez nombreux pour constater et réprimer tous les manquements aux arrêtés de notre Prince : les scooters se garent sur la place supposée réservée aux personnes en situation de handicap en face du MacDo, les camions de 17 tonnes empruntent le Pont des Garennes limité à 3,5 tonnes (voir Le Parisien du 17 décembre), les semi-remorques embolissent la rue Mounié (voir illustration)... Et si Jean-Yves Sénant arrêtaient de jeter de la poudre aux yeux de ses administrés ?



Anne RAMBAUT



Marie-Claire CLOISON



**Votre soutien financier à Agora
est bienvenu.**

Adressez vos dons à Citoyens à Antony,
28 Rue Céline - Antony